



VILLE DE CRUSEILLES

(HAUTE-SAVOIE)

ARR-VOIRIE-TEMP- 2025/82

ARRETE

PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION

LE MAIRE DE CRUSEILLES,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et L 2213.2,
- **VU** le Code de la Voirie Routière,
- **VU** le Code de la Route,
- **VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- **VU** la demande de l'entreprise **SAS GAL TP** représentée par Madame GAL Michèle,
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu sécuriser les usagers en réglementant la circulation, pour la pose d'une colonne d'eau potable,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Pendant la période du **mardi 10 juin au vendredi 11 juillet 2025 inclus**, la circulation de tous les véhicules empruntant la Route des Goths (entre les numéros 130 et 687 Route des Goths) sur le territoire de la commune de CRUSEILLES, en agglomération et hors agglomération, sera règlementée par alternat par feux 24h/24 et 7j/7.

ARTICLE 2 :

La vitesse de tous les véhicules sera limitée à 30 km/h sur l'emprise du chantier, et les dépassements y seront interdits, quel que soit le nombre de voies laissées libres à la circulation.
Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, à l'exception des véhicules affectés au chantier.

ARTICLE 3 :

L'entreprise GAL TP sera chargée de veiller à la signalisation et au balisage du chantier qui seront mis en place et entretenus par elle-même.

ARTICLE 4 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise GAL TP
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CRUSEILLES,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-pompiers de CRUSEILLES,
- Le service transports scolaires de la Communauté de Communes de du Pays de Cruseilles chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CRUSEILLES, le 10 juin 2025

Le Maire,

Sylvie MERMILLOD



Affiché le :

10 JUIN 2025

Mairie - 35 place de la Mairie - 74350 CRUSEILLES - Tél. : 04 50 32 10 33 - Fax : 04 50 44 07 36
mairie@cruseilles.fr